

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Mathias Buschbeck, Emilie Flamand-Lew, Boris Calame, Lisa Mazzone, Jean-Michel Bugnion, Frédérique Perler, Sophie Forster Carbonnier, Sarah Klopmann

Date de dépôt : 19 mai 2015

Projet de loi

modifiant la loi sur la police (LPol) (F 1 05), du 8 mars 2015 (L 11228) (Pour l'engagement de permis C dans la Police genevoise)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi sur la police, du 8 mars 2015 (L 11228), est modifiée comme suit :

Art. 30 Conditions d'admission (nouvelle teneur)

Les policiers doivent être de nationalité suisse ou titulaires d'un permis C au plus tard au moment de leur assermentation. Pour le surplus, le département fixe les conditions d'entrée dans la police.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

S'il y a, sur la police, ne serait-ce qu'un seul consensus au Grand Conseil, au Conseil d'Etat, mais aussi probablement au sein de la population, c'est qu'il faut augmenter les effectifs de police, sous-dotés chroniquement depuis des années, voire des décennies. Cet objectif est d'autant plus nécessaire suite à l'adoption de la nouvelle loi et des nouvelles missions et tâches assignées à la police par cette réforme. Or cette augmentation des effectifs de police se heurte à un problème de recrutement. Le même souci apparaît également ailleurs en Suisse, mais s'il est plus criant à Genève que dans les autres cantons, c'est tout simplement parce qu'on renonce à un nombre important de candidatures potentielles que représentent les 40% d'étrangers qui habitent notre canton.

Ce problème de recrutement génère en cascade une série d'effets pervers. En effet, faute de moyens suffisants en personnel, les conditions de travail dans la police se détériorent : accumulation constante d'heures supplémentaires qui ne peuvent être reprises en congé vu le manque d'effectif, limitation par là même des temps de récupération nécessaires pour offrir un service de qualité dans un secteur aussi exposé, dégradation de l'image de la police par l'impossibilité physique de répondre adéquatement à des demandes légitimes de citoyens.

Cette situation conduit certains fonctionnaires de police à offrir leurs services aux polices d'autres cantons, alors que, dans le même temps, les écoles de recrue de la police attirent de moins en moins de candidats, condition pourtant indispensable pour que la sélection garantisse un recrutement de qualité.

Parallèlement, on assiste au développement d'entreprises privées de sécurité qui se voient confier de plus en plus de tâches par des organismes privés, voire par des collectivités publiques. Le citoyen se trouve donc régulièrement confronté à des agents de sécurité privés et non plus à des représentants de la loi. Or que sait-on de ces agents de sécurité, de leur formation, de leur mode d'intervention, de leur aptitude au contact avec le public ?

Le parlement genevois ne peut rester inactif face à cette dégradation des conditions d'exercice des fonctions de maintien de l'ordre et de la sécurité.

Certes, une ouverture a eu lieu, puisque l'on a permis aux titulaires de permis C de faire l'école de police et d'être naturalisés à la fin, mais cette possibilité a rencontré assez peu de succès et pour cause : elle ne permet pas à l'aspirant de devenir policier tout en restant de nationalité étrangère. Le contre-exemple nous est donné par les ASP. En effet, lorsque ces derniers ont pu conserver leur nationalité d'origine, on a pu constater une forte augmentation des postulations.

Mais l'augmentation des effectifs n'est pas le seul argument plaçant pour cette modification. En effet, cette modification faciliterait le dialogue de la police avec les communautés étrangères. La police serait ainsi plus représentative de la diversité genevoise, ce qui est pourtant une exigence de la nouvelle loi, une diversité à laquelle la police genevoise est confrontée tous les jours.

On nous présente la situation actuelle comme un dogme immuable et consubstantiel à la fonction de policier, mais c'est oublier - remerciement au conseiller d'Etat Pierre Maudet de nous l'avoir rappelé - qu'au XIXe siècle, la loi prévoyait qu'il pouvait y avoir jusqu'à un cinquième d'étrangers dans la police genevoise. Actuellement, et depuis 1997, Bâle-Ville, dans une situation semblable à Genève à bien des égards, autorise les détenteurs de permis C à être membres de sa police cantonale, à la satisfaction non seulement des habitants, mais aussi de la police et des pouvoirs politiques : « Je vois cela comme une grande chance pour notre police cantonale, déclare Sebastian "Baschi" Dürr, Conseiller d'Etat PLR en charge du Département de la Justice et de la Sécurité. En premier lieu, cela augmente le nombre potentiel de personnes susceptibles de s'intéresser au métier de policier. Je pense aussi que la police est ainsi plus proche de la population et qu'elle est mieux acceptée. » Le colonel Gerhard Lips, commandant de la police de Bâle-Ville, souligne que « le quotidien du policier étranger est exactement le même que celui de ses collègues suisses. La nationalité n'est pas un thème. Pour les citoyens, il n'est pas important de savoir quel est le passeport du policier. Il remarque peut-être juste quelque chose en raison de la couleur de peau ou du nom à consonance étrangère de l'agent. » (source : swissinfo).

Depuis, les cantons de Schwyz, Neuchâtel et du Jura ont suivi cet exemple, et il est temps d'en faire de même. A Genève, les Verts avaient déjà déposé en 2004 une motion dans ce sens demandant que les titulaires d'un permis C puissent être fonctionnaires de police, et cette proposition avait été acceptée en commission par tous les groupes, y compris le MCG et l'UDC, qui nous ont pourtant annoncé qu'ils ne transigeraient jamais sur ce point. Manifestement, il n'en a pas toujours été ainsi puisque, après l'audition de la police, qui s'était annoncée favorable à cette mesure, ils avaient choisi de

soutenir cette proposition. En séance du Grand Conseil, ces deux groupes s'étaient ensuite retournés, mais le parti libéral avait alors demandé d'aller plus loin, soit de ne pas restreindre la mesure aux permis C mais de l'étendre à tous les étrangers, sans besoin de résidence. Quant au parti radical, son représentant, toujours présent aujourd'hui sur les bancs du Grand Conseil, déclarait : « On le sait, il y a près de 40% d'étrangers à Genève. Nous pensons donc que c'est une très bonne idée que des détenteurs de permis C entrent dans la police; cela a beaucoup de sens ! Il me semble également que la police devrait peut-être travailler un peu mieux son image. Je crois qu'il est temps de revaloriser cette profession pour que des jeunes s'y intéressent. » Le PDC, quant à lui, soutenait la motion car « il est nécessaire de faire preuve d'esprit d'ouverture en faveur des personnes, des jeunes qui sont assimilés et travaillent chez nous, qui sont intéressés par la profession de policier mais qui ne peuvent pas y accéder parce qu'ils ne sont pas citoyens suisses. Pourtant, beaucoup d'entre eux ne connaissent même plus leur pays d'origine et se disent genevois. Je crois donc qu'il est important de donner une chance à ces jeunes de s'engager chez nous. »

En attente d'une réponse du Conseil d'Etat, le débat a rebondi en 2012, lorsque le député UDC Eric Bertinat a souhaité ouvrir à nouveau la discussion en demandant que les permis C puissent accéder au poste de policier, la situation actuelle n'étant plus tenable, avant d'être à nouveau provisoirement clos lors des débats sur la loi sur la police.

Les Verts ne prétendent pas résoudre tous les problèmes énoncés ci-dessus par le présent projet de loi. Il s'agit juste d'autoriser une partie importante de la population de notre canton à pouvoir œuvrer pour le maintien de l'ordre et de la sécurité à Genève.

Ouvrir la police aux différentes communautés qui constituent Genève permettrait, d'une part, d'élargir considérablement le cercle des personnes susceptibles de se présenter aux examens de recrutement de la police genevoise et, d'autre part, de favoriser le dialogue et la proximité entre la police et les communautés étrangères habitant à Genève.

Genève compte plus de 100 000 personnes au bénéfice d'un permis C. La connaissance de langues et de mentalités proches de leur culture d'origine permettrait à ces nouveaux policiers, détenteurs de permis C, de faire dialoguer les normes et les valeurs issues de notre législation avec les cultures des communautés représentées à Genève. En outre, un jeune détenteur d'un permis C ayant grandi à Meyrin ou Plan-les-Ouates nous semble plus intégré et à même d'appréhender la réalité genevoise que des agents qui auront été débauchés par d'alléchants salaires dans la Broye fribourgeoise.

Nous vous invitons par conséquent à concrétiser enfin la volonté que vous aviez manifestée par le vote de la motion et à réaliser ce qui se pratique déjà dans d'autres cantons connaissant des problématiques semblables - et nous pensons que Bâle-Ville en est le meilleur exemple - c'est-à-dire à accepter que les détenteurs de permis C puissent devenir fonctionnaires de police.

Conséquences financières

Aucune.